

ifremer  
Système d'Information Halieutique (SIH)  
Laboratoire LBH

Martial Laurans, Patrick Berthou et Mathilde Pitel.

...  
STH/LBH/09-004

---

**Réponse à la saisine DPMA  
2009-0239  
relative à l'utilisation par les navires  
français et étrangers des différentes  
zones côtières des eaux  
des états membres :  
6-12 milles, 12-18 milles et 18-24 milles.**



<b>1. NATURE DE LA DEMANDE .....</b>	<b>4</b>
<b>2. LES DONNEES VMS .....</b>	<b>4</b>
<b>3. METHODOLOGIE ADOPTEE .....</b>	<b>4</b>
3.1. ANALYSE EN ROUTINE DES DONNEES VMS : .....	4
3.2. DELIMITATION DES ZONES 6-12, 12-18 ET 18-24 MILLES DANS LA ZEE DE CHAQUE ETAT RIVERAIN. ....	5
3.3. ESTIMATION DE L'EFFORT DE PECHE PAR ZONE 6-12, 12-18, 18-24 MILLES.....	5
<b>4. RESULTATS PAR FAÇADE MARITIME ET PAR ZEE.....</b>	<b>6</b>
4.1. PRESENTATION SYNTHETIQUE DES ACTIVITES DES NAVIRES DE PECHE FRANÇAIS DANS LES BANDES COTIERES DE 24 MILLES FRANÇAISES, ETRANGERES ET AU DELA DES 24 MILLES. ....	6
4.1.1. <i>Méditerranée</i> .....	6
4.1.2. <i>Atlantique</i> .....	8
4.2. PRESENTATION DETAILLEE DES ACTIVITES DES NAVIRES DE PECHE FRANÇAIS DANS LES BANDES COTIERES (0 - 24 MILLES) ETRANGERES. ....	9
4.2.1. <i>Méditerranée</i> .....	9
4.2.2. <i>Atlantique</i> .....	11
4.3. PRESENTATION DES ACTIVITES DES NAVIRES DE PECHE ETRANGERS DANS LES BANDES COTIERES FRANÇAISE. ....	12
4.3.1. <i>Méditerranée</i> .....	12
4.3.2. <i>Atlantique</i> .....	13
<b>5. CONCLUSION.....</b>	<b>15</b>
<b>6. ANNEXE.....</b>	<b>16</b>
6.1. ANNEXE1 .....	16
6.2. ANNEXE2 .....	17

## 1. Nature de la demande

« Un premier axe d'étude concerne l'utilisation par les navires de pêche français des différentes bandes de la côte vers le large des eaux des autres Etats membres : 0-12 milles, 12-18 milles et de 18-24 milles. Le travail demandé consiste à exploiter les données d'effort de pêche.

Dans la mesure du possible, nous souhaitons avoir une estimation des débarquements en tonnage et en valeur dans les mêmes strates spatiales puis comparer les éléments ainsi obtenus (effort de pêche, tonnage, valeur).

La demande porte également sur les utilisations des eaux françaises par les autres Etats membres en termes d'effort sur les mêmes strates spatiales, ainsi que de la répartition de l'effort de pêche dans les eaux françaises par les navires français (même stratification spatiale que précédemment). Dans ces deux derniers cas, une mise en perspective sera faite par rapport aux données de débarquement dans les rectangles comprenant la zone des 0-12 milles. »

## 2. Les données VMS

L'estimation de l'effort de pêche des navires français dans les eaux proches des états membres est fondée exclusivement sur l'analyse des données VMS mises à disposition par la DPMA. Ces données n'existent essentiellement que pour les navires de plus de 15 mètres au nombre de 955 début 2009 (Tableau1). Les données traitées sont celles de l'année 2008.

Tableau1 : Nombre de navires par façade. (Source : fichier FPC, début 2009)

FACADE	Moins de 15 m	15 m et plus	%	TOTAL
ATL	2726	<b>727</b>	21%	3453
MED	1404	<b>151</b>	10%	1555
DOM	2890	<b>77</b>	3%	2967
<b>TOTAL</b>	<b>7020</b>	<b>955</b>	<b>12%</b>	<b>7975</b>

## 3. Méthodologie adoptée

Dans cette section est précisé le mode de traitement des données VMS actuellement disponibles et le choix méthodologique mis en oeuvre dans le temps imparti pour proposer une première analyse en réponse à la saisine.

### 3.1. Analyse en routine des données VMS :

A partir des données VMS d'un navire, un algorithme permet d'identifier l'ensemble de ses marées. Chaque marée est caractérisée par le port et la date de départ et de retour. Le calcul de la vitesse moyenne entre deux positions VMS successives permet de statuer sur la situation du navire durant cet intervalle, à savoir s'il est en pêche ou en route. L'analyse des histogrammes de vitesse moyenne par flottille permet d'établir une vitesse moyenne seuil en deçà de laquelle

on considère qu'un navire est en pêche. En s'appuyant sur des analyses antérieures, la valeur de 4.5 nœuds est utilisée comme seuil pour les traitements en routine, quelle que soit la technique de pêche. La spatialisation de l'effort de pêche est réalisée en considérant un réseau maillé de 10 minutes de latitude par 10 minutes de longitude. Pour chaque position du navire, l'algorithme affecte le temps de pêche (ou le temps de route) dans chacune des mailles se situant en ligne droite entre les deux positions au prorata de la distance parcourue dans chaque maille. Au final, on dispose des temps de pêche et de route dans chaque maille visitée.

### **3.2. Délimitation des zones 6-12, 12-18 et 18-24 milles dans la ZEE de chaque état riverain.**

Ce travail de cartographie s'est appuyé sur l'objet géographique des 12 milles dans la ZEE de chaque état membre, proposé par Véridian. Cette couche est considérée comme valide et a servi de base pour construire les autres limites 18 et 24 milles (Arcview) et les objets géographiques 0-12, 12-18 et 18-24 milles (Annexe1). La zone 6-12 milles a été construite uniquement dans la ZEE irlandaise ainsi que la ZEE britannique ; cette dernière a été fractionnée en séparant la zone autour de la Grande Bretagne, celle de Guernesey où les pêcheurs français ont des droits historiques uniquement jusqu'à 6 milles et celle autour de Jersey où les pêcheurs français ont un droit d'accès jusqu'à 3 milles, dans le cadre de l'accord de la baie de Granville. Dans les autres ZEE, seule la bande 0-12 milles a pu être construite dans le délai imparti. Il est important de noter que ces polygones devront être validés tout comme les choix opérés pour fixer les limites entre les pays. Pour chacun de ces polygones, une table de référence a été élaborée contenant la liste des mailles de 10\*10 minutes et le pourcentage de la surface occupée par la zone considérée (Annexe2).

### **3.3. Estimation de l'effort de pêche par zone 6-12, 12-18, 18-24 milles.**

L'effort de pêche (en heures) de chaque navire par zone et par ZEE est estimé à partir du produit de son effort de pêche annuel ventilé par maille de 10\*10 minutes et du pourcentage de surface de la zone dans la maille considérée. Cette approche fait l'hypothèse que l'effort de pêche est réparti de manière homogène dans chaque maille. Pour chaque ZEE et pour chaque zone côtière, l'analyse propose par navire ayant fréquenté la zone, le nombre d'heures d'activité et le niveau de dépendance à cet espace. Ce niveau de dépendance est le rapport entre l'effort de pêche du navire dans la zone considérée et son effort total dans l'année. Pour chaque navire est précisé sa flottille d'appartenance au sens de la typologie dite Ifremer.

Les données individuelles sont cumulées et les résultats sont présentés globalement et par flottille d'appartenance sur la base de la typologie Ifremer de 2007.

## 4. Résultats par façade maritime et par ZEE

### 4.1. Présentation synthétique des activités des navires de pêche français dans les bandes côtières de 24 milles françaises, étrangères et au delà des 24 milles.

#### 4.1.1. Méditerranée

L'activité des 156 navires présents en 2008 dans le fichier VMS et opérant en Méditerranée est déployée essentiellement dans la bande côtière française, à près de 71 % dans la bande des douze milles nautiques (Tableau 2). 11% de l'activité est réalisée dans la bande des 12-18 milles et 7.5 % dans la bande 18-24 milles.

L'activité dans la zone 0-24 milles des autres pays riverains de la Méditerranée concerne 60 navires et représente 2% de l'activité totale de la flotte étudiée.

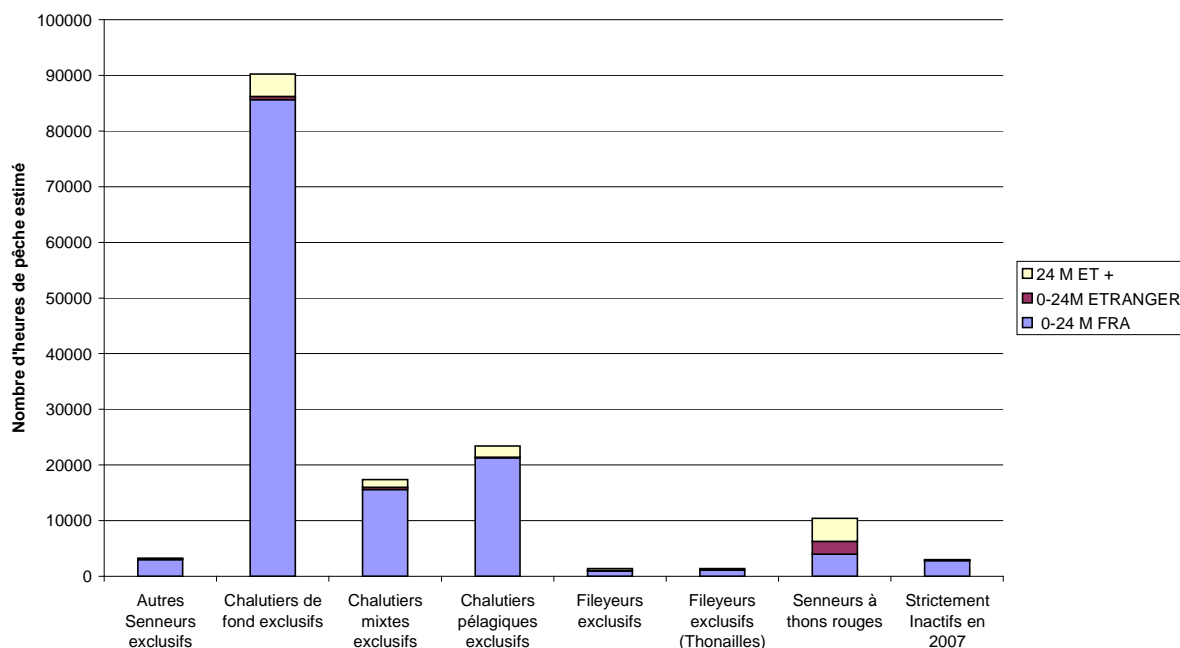
L'activité hors 24 milles représente 8% de l'activité totale.

Tableau 2 : Nombre et dépendance des navires français dans les zones Méditerranéenne.

	ZEE	FRA	FRA	FRA	FRA	AUTRES	
	Navires FRA	0_12 M	12_18 M	18-24 M	0-24 M	0-24 M	24M ET +
<b>Nombre de navires</b>	156	147	109	89	147	60	138
<b>Nombre de navires (temps supérieur à 24 heures)</b>	153	128	87	67	128	35	81
<b>Estimation de l'effort en heures</b>	<b>150319</b>	106235	16846	11223	134303	3562	12454
<b>% d'effort par zone</b>		70.7%	11.2%	7.5%	89.3%	2.4%	8.3%

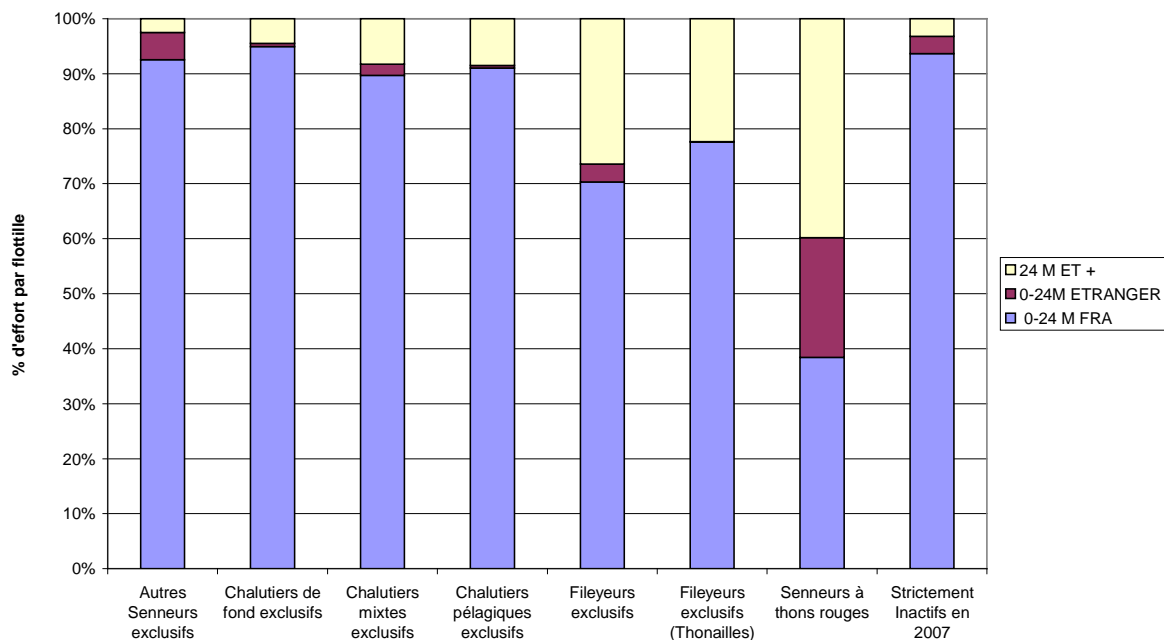
Ce sont essentiellement les thoniers senneurs qui fréquentent les zones 0-24 milles des autres pays méditerranéens (Figure1) : il convient de préciser que les estimations d'effort incluent les temps passés auprès des cages de grossissement.

Méditerranée 2008 n= 156



1a

Méditerranée 2008 n= 156



1b

Figure 1 : Effort de pêche des navires français en Méditerranée en fonction de leur flottille d'appartenance (classification 2008). 1a, effort de pêche total par grande zone. 1b, répartition de l'effort de pêche total par grande zone.

### 4.1.2. Atlantique

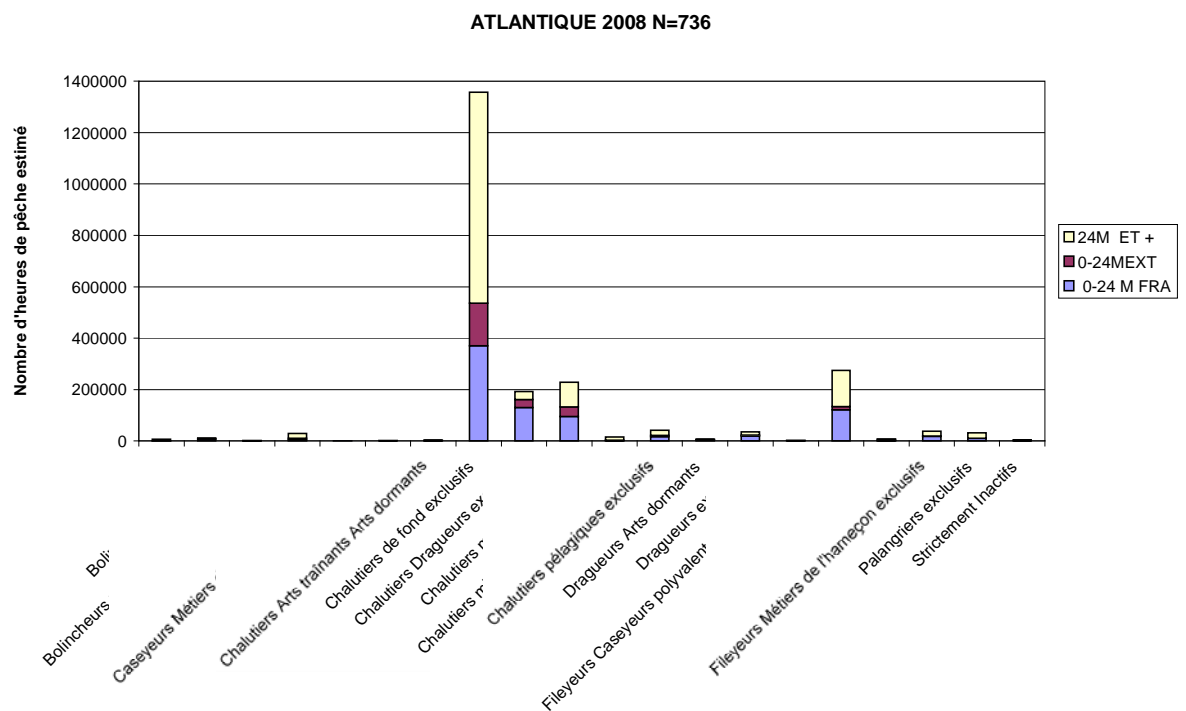
L'activité des 736 navires présents en 2008 dans le fichier VMS et opérant en Atlantique est déployée à 53 % en dehors des zones 0-24 milles des différents pays riverains. 35% de l'activité de ces navires est réalisée dans la bande 0-24 milles nationale, dont 21% dans la bande des douze milles nautiques française) (Tableau 3).

L'activité de pêche dans la zone 0-24 milles des autres pays riverains de l'Atlantique concerne 462 navires et représente 12% de l'activité totale de la flotte étudiée.

Tableau 3 : Nombre et dépendance des navires français dans les zones Atlantique.

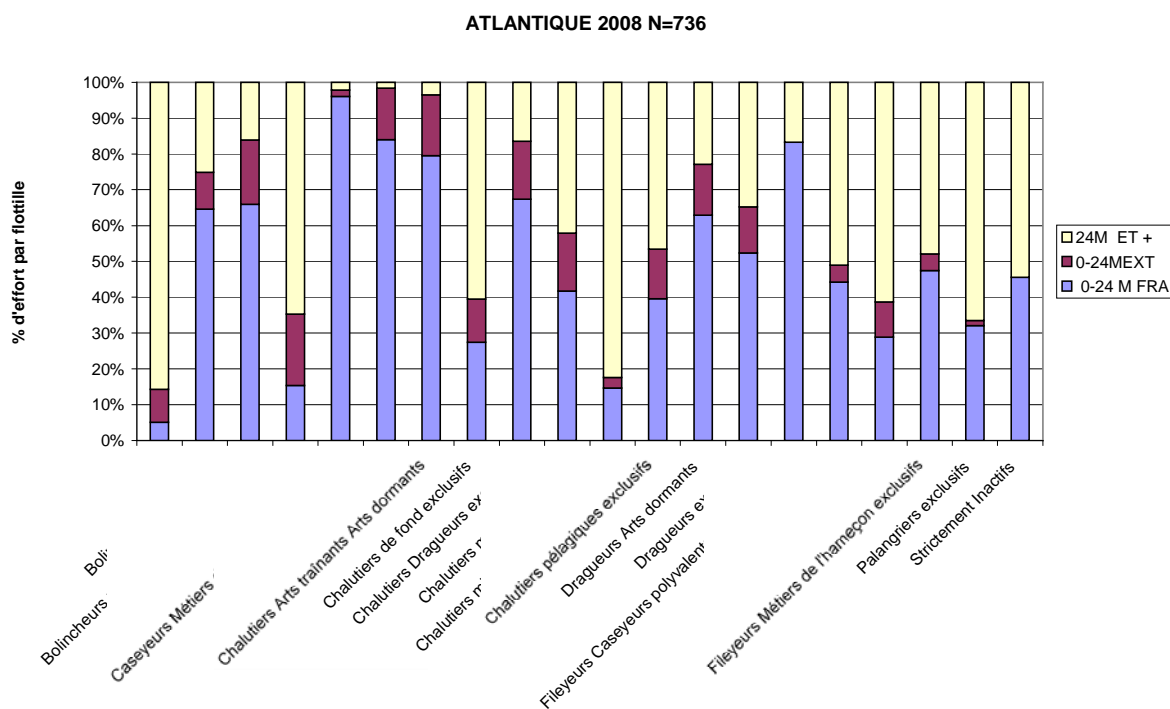
ZEE	FRA				AUTRES	
	Navires FRA	0 12 M	12 18 M	18-24 M	0-24 M	24M ET +
Nombre de navires	736	675	577	559	684	702
Nombre de navires (temps supérieur à 24 heures)	734	544	476	466	589	648
Estimation de l'effort en heures	2290978	484681	180070	146563	811314	269768
% d'effort par zone		21.2%	7.9%	6.4%	35.4%	11.8%

Les flottilles les plus concernées par la bande des 24 premiers milles des autres pays riverains sont les chalutiers de fond (Figure 2).



2a





2b

Figure 2 : Effort de pêche des navires français en Atlantique en fonction de leur flottille d'appartenance (classification 2007). 2a, effort de pêche total par grande zone. 2b, répartition de l'effort de pêche total par grande zone.

## 4.2. Présentation détaillée des activités des navires de pêche français dans les bandes côtières (0 - 24 milles) étrangères.

Cette section détaille par façade, par ZEE et par zone côtière le nombre de navires français concernés par ces espaces, l'estimation du nombre d'heures d'activité et le pourcentage de l'activité globale de l'ensemble des navires français de la façade estimée dans la zone considérée.

### 4.2.1. Méditerranée

En Méditerranée, l'activité des navires français dans les eaux côtières des autres pays riverains s'exerce principalement en Espagne et en Lybie (Tableau 4).

Tableau 4 : Dépendance des navires français aux zones côtières étrangères en Méditerranée (ES : Espagne, IT : Italie, LY : Lybie, MA : Maroc, MT : Malte, TN : Tunisie)

	0_12					
	TOTAL	ES	IT	LY	MA	MT
Nombre de navires		27	5	16	0	5
Nombre de navires (temps supérieur à 24 heures)		16	3	11	0	0
Estimation de l'effort en heures	2716	1380	385	924	0	27
% d'effort par zone	1.8%	0.9%	0.3%	0.6%	0.0%	0.0%

	12_18						
	TOTAL	ES	IT	LY	MA	MT	TN
Nombre de navires		26	4	14	0	2	2
Nombre de navires (temps supérieur à 24 heures)		0	0	1	0	0	0
Estimation de l'effort en heures	312	117	20	167	0	4	4
% d'effort par zone	0.2%	0.1%	0.0%	0.1%	0.0%	0.0%	0.0%

	18_24						
	TOTAL	ES	IT	LY	MA	MT	TN
Nombre de navires		21	3	14	0	7	3
Nombre de navires (temps supérieur à 24 heures)		0	0	8	0	0	0
Estimation de l'effort en heures	534	106	10	373	0	35	9
% d'effort par zone	0.4%	0.1%	0.0%	0.2%	0.0%	0.0%	0.0%

La dépendance aux zones côtières étrangères des 60 navires français concernés (sur 156 navires équipés de VMS en 2008) est présentée par zone et globalement (Tableau 5).

Dans la zone 0-12 milles, sur les 51 navires concernés, 17 navires ont une dépendance à cet espace est inférieure à 5 %, 10 navires exercent entre 5 et 10% de leur activité annuelle. 15 navires ont une activité supérieure à 20% dans la zone 0-12 milles étrangère dont un navire à plus de 65%.

L'activité dans la zone 12-18 milles étrangère est toujours inférieure à 10%.

L'activité dans la zone 18-24 milles étrangère est toujours inférieure à 25 %.

8 navires ont une activité cumulée dans la zone 0-24 milles étrangère supérieure à 50%.

Tableau 5 : Dépendance aux zones côtières étrangères de Méditerranée des navires français.

Zones étrangères	0-12 M	12-18 M	18-24 M	0-24 M
navires non concernés	105	113	113	96
navires concernés	51	43	43	60
Dépendance en %	0-12 M	12-18 M	18-24 M	0-24 M
0-5%	17	36	26	23
5-10%	10	7	9	8
10-15%	5		4	4
15-20%	4		3	3

20-25%	2		1	3
25-30%	2			1
30-35%	3			3
35-40%	3			3
40-45%	2			2
45-50%	2			2
50-55%				4
55-60%				1
60-65%				2
65-70%	1			1

#### 4.2.2. Atlantique

L'activité des navires français dans les eaux côtières des autres pays riverains est faible et s'exerce principalement en Grande Bretagne, Irlande et Espagne (Tableau 6).

Tableau 6 : Dépendance des navires français aux zones côtières étrangères en Atlantique (IRL : Irlande, GB : Grande Bretagne, BE : Belgique, DK : Danemark, ES : Espagne, NO : Norvège, MA : Maroc).

	TOTAL	6_12		0_12		BE	DK	ES	NO
		IRL	GB	GUERNESEY	JERSEY				
Nombre de navires		89	289	37	78	12	8	65	2
Nombre de navires (temps supérieur à 24 heures)		33	196	2	52	3	1	22	0
Estimation de l'effort en heures	68608	2554	45493	264	17951	513	170	1663	22
% d'effort par zone	3.0%	0.1%	2.0%	0.0%	0.8%	0.0%	0.0%	0.1%	0.0%

	TOTAL	12_18				BE	DK	ES	NO	MA
		IRL	GB	GUERNESEY						
Nombre de navires		103	340	110		15	8	46	3	2
Nombre de navires (temps supérieur à 24 heures)		56	263	66		5	1	13	1	2
Estimation de l'effort en heures	89003	6348	70510	9636		516	89	1905	65	116
% d'effort par zone	3.9%	0.3%	3.1%	0.4%		0.0%	0.0%	0.1%	0.0%	0.0%

	TOTAL	18_24				BE	DK	ES
		IRL	GB	GUERNESEY				
Nombre de navires		115	359	96		15	4	57
Nombre de navires (temps supérieur à 24 heures)		66	297	49		3	0	21
Estimation de l'effort en heures	111954	9116	92005	6639		205	30	3959
% d'effort par zone	4.9%	0.4%	4.0%	0.3%		0.0%	0.0%	0.2%

Il convient de rappeler le statut particulier de la zone côtière autour de Jersey dans le cadre de l'accord de la baie de Granville (droit d'accès jusqu'à 3 milles).

La dépendance aux zones côtières étrangères des 462 navires français concernés (sur 736 navires équipés de VMS en 2008) est présentée par zone et globalement (Tableau 7) Dans la zone 0-12 milles, il convient de considérer séparément la zone de Jersey, eu égard aux accords de la baie de Granville. Ailleurs, la dépendance à cet espace est inférieure à 5 % pour 273 navires, 50 navires exercent entre 5 et 10% de leur activité annuelle. 11 navires ont une activité supérieure à 20% dans la zone 0-12 milles étrangère dont un navire à plus de 55%.

L'activité dans la zone 12-18 milles des 425 navires concernés est toujours inférieure à 30%. L'activité dans la zone 18-24 milles des 414 navires concernés est pour 190 d'entre eux inférieure à 5% et 9 navires dépendent à plus de 25 % de ces espaces.

Trente navires ont une activité cumulée dans la zone 0-24 milles étrangères supérieure à 50%.

Tableau 7 : Dépendance aux zones côtières étrangères Atlantique des navires français.

Zones étrangères	Jersey	0-12 M	12-18 M	18-24 M	0-24 M
<b>navires non concernés</b>	658	357	311	322	274
<b>navires concernés</b>	78	379	425	414	462
Dépendance en %					
<b>0-5%</b>	45	273	235	190	145
<b>5-10%</b>	3	50	83	93	60
<b>10-15%</b>	5	27	59	58	42
<b>15-20%</b>	2	18	32	47	39
<b>20-25%</b>	5	7	10	17	29
<b>25-30%</b>	6	1	6	4	24
<b>30-35%</b>	5	1		1	33
<b>35-40%</b>	4	1		2	31
<b>40-45%</b>	1			2	15
<b>45-50%</b>	1				14
<b>50-55%</b>					13
<b>55-60%</b>		1			10
<b>60-65%</b>					2
<b>65-70%</b>					2
<b>70-75%</b>	1				2
<b>75-80%</b>					1

### 4.3. Présentation des activités des navires de pêche étrangers dans les bandes côtières française.

Cette section décrit sommairement l'activité estimée des navires étrangers dans les différentes zones de la bande côtière française. Les informations relatives aux engins principaux par navire sont issues du fichier flotte européen et sont fournies à titre très indicatif.

#### 4.3.1. Méditerranée

Les 54 navires étrangers actifs dans la bande côtière 0-24 milles nationale sont tous immatriculés en Espagne (Tableau 8) : 33 navires seraient des senneurs (lamparos), 19 chalutiers de fond, un fileyeur et un palangrier.

Tableau 8 : Nombre de navires espagnols (et français pour comparaison) ayant fréquenté les 0-24 milles français en 2008 par type d'engin.

Engin Principal	ESP	FRA	Total
GND		1	1
GNS	1	4	5
LLD	1		1
OTB	19	24	43
OTM		86	86
PS	33	31	64
(vide)		1	1
Total	54	147	201

### Répartition de l'activité par zone et par pavillon en nombre de navires et nombre d'heures.

Les estimations d'effort dans la bande 0-12 milles française sont probablement surestimées, une partie des temps considérés pouvant correspondre à des transits (Tableau 9).

Tableau 9 : Nombre de navires espagnols (et français pour comparaison) et temps de pêche dans les zones côtières françaises en 2008.

Façade Méditerranée	Zone	ESP	FRA	Total
Nombre de navires	0_12	53	147	201
	12_18	47	110	157
	18_24	9	90	99
Nombre d'heures estimées	0_12	3702	106143	109845
	12_18	908	16953	17861
	18_24	319	11285	11605
	total	4930	134381	139311

### 4.3.2. Atlantique

Trois cent soixante huit navires étrangers sont considérés avoir une activité dans la bande 0-24 milles françaises en Atlantique (Tableau 10). Il s'agit principalement de navires espagnols (169 navires dont 96 senneurs, 38 chalutiers de fond, 35 palangriers, 10 fileyeurs), belges (71 navires dont 66 chalutiers à perche, 2 chalutiers de fond et 1 fileyeur), britanniques (65 navires dont 20 chalutiers à perche, 13 HMD, une dizaine de chalutiers) et hollandais (53 navires dont 25 chalutiers à perche et 6 senneurs). Les navires belges et espagnols sont ceux dont l'effort de pêche est le plus important dans les zones côtières françaises (Tableau 11).

Les temps estimés pour les navires étrangers dans la bande 0-12 milles française doivent correspondre à du transit ou une mise à l'abri des tempêtes dans la mesure où seul un dragueur hollandais aurait des droits historiques en baie de Seine pour le dragage de la coquille Saint-Jacques. Par ailleurs les navires britanniques ont des droits dans le golfe normand-breton en vertu de l'accord de la baie de Granville.

Tableau 10 : Nombre de navires étrangers (et français pour comparaison) ayant fréquenté les 0-24 milles français en 2008 par type d'engin.

GearMainCode	BEL	DEU	DNK	ESP	GBR	IRL	NLD	sous total	FRA	Total
DRB					2		1	3	16	19
FPO					6			6	15	21
GND						1		1	1	2
GNS	1			10	2			13	55	68
GTN								0	2	2
GTR					1			1	30	31
HMD					13			13		13
LLD				2				2	1	3
LLS				23	1			24	5	29
LNB								0	2	2
OTB	2		1	38	5		2	48	460	509
OTM		1			2		8	11	9	20
OTT					2		3	5	5	10
PS				96		1		97	15	112
PTB					1			1	3	4
PTM					2	1	2	5	57	62
SDN							1	1	1	2
SPR							2	2		2
SSC							3	3		3
TBB	66				20		25	111	7	118
(vide)	2	3			8	2	6	21		23
<b>Total</b>	<b>71</b>	<b>4</b>	<b>1</b>	<b>169</b>	<b>65</b>	<b>5</b>	<b>53</b>	<b>368</b>	<b>684</b>	<b>1055</b>

Tableau 11 : Nombre de navires par pavillon (et français pour comparaison) et temps de pêche dans les zones côtières françaises en 2008.

façade	Zone	BEL	DEU	DNK	ESP	GBR	IRL	NLD	S.Total	FRA	Total
Atlantique	0_12	65		1	139	44	4	51	304	678	982
	12_18	65	2	1	142	49	3	51	313	578	891
	18_24	59	4	1	149	56	4	46	319	560	879
Nombre d'heures estimées	0_12	6096		12	4807	1963	78	2212	15169	485863	501032
	12_18	8304	3	5	9582	3246	96	2529	23767	180136	203903
	18_24	8738	28	2	10140	5088	126	2752	26874	146565	173439
	total	23137	31	19	24529	10297	301	7494	65809	812564	878374

## 5. Conclusion

Cette première analyse des données VMS, utilisant un algorithme standard, permet de proposer une estimation de l'activité des navires - **disposant d'une VMS** - français et étrangers dans les bandes côtières françaises et étrangères en Méditerranée et en Atlantique.

En 2008, l'activité dans la zone 0-24 milles des autres pays riverains de la Méditerranée concerne 60 navires français (parmi les 156 navires équipés de VMS) et représente 2 % de l'activité totale de la flotte étudiée, soit environ 3500 heures, dont 1% dans les bandes côtières 0-12 milles.

En Atlantique, 462 navires français sur 736 navires équipés de VMS en 2008 ont fréquenté une ou plusieurs zones côtières étrangères et leur activité dans la bande 0-24 milles représente 12% de l'activité totale, soit environ 270 000 heures, dont 3% dans la bande 0-12 milles, 4 % dans la bande 12-18 milles et 5 % dans la bande 18-24 milles.

Les activités des navires étrangers dans les zones côtières françaises concernent 54 navires en Méditerranée pour 4 900 heures de présence et 368 navires en Atlantique pour 65 800 heures probablement surestimées.

Une finalisation de ce travail nécessitera :

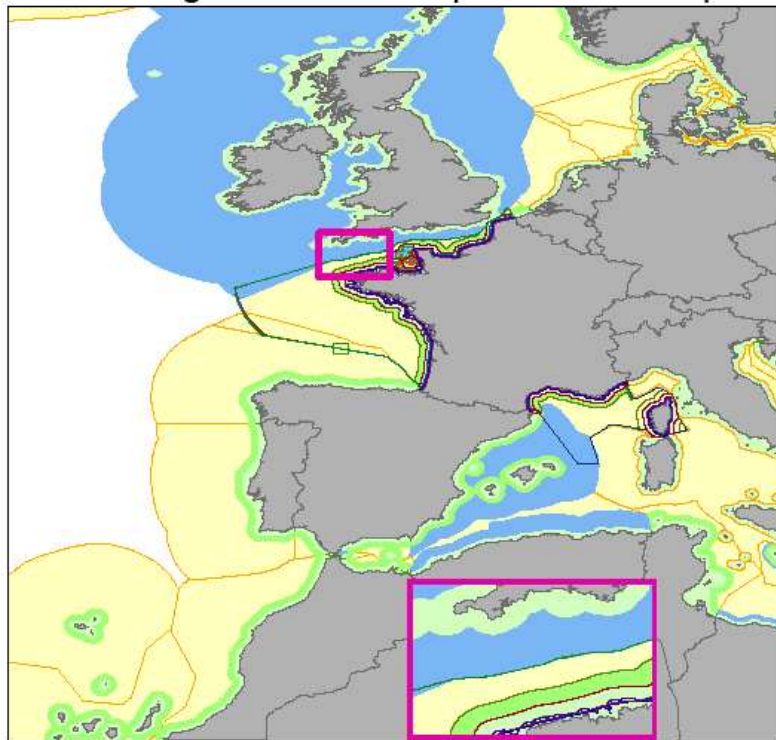
- une consolidation des objets géographiques, en particulier des bandes 6-12 milles des différents pays au-delà de l'Irlande et la Grande-Bretagne.
- de disposer des limites géographiques précises des droits historiques des navires français et étrangers par ZEE.
- d'affiner la répartition spatiale du temps de pêche entre les différentes zones côtières.

Enfin, une présentation des résultats de dépendance non plus en termes d'effort de pêche (temps de pêche) mais en termes de chiffres d'affaire sera proposée en Juin 2009. L'approche adoptée consiste à ventiler les chiffres d'affaires mensuelles selon l'effort de pêche estimé par zone. Ultérieurement, lorsque les données des journaux de bords auront été croisées sur une base journalière (Projet SACROIS), une estimation plus précise sera possible.

## 6. Annexe

### 6.1. Annexe1

#### Zones réglementaires disponibles - Europe



##### SHOM

- zeedd
- IFR\_LIMITE\_3MILLES\_METRO\_A
- IFR\_EAUX\_TERRIT\_METROPOLE\_A\_line
- limit\_1mille

##### Veridian

- Eaux territoriales (12 milles)
- Zone Economique Exclusive (200 milles)
- Zone contigüe (24 milles)
- Copie de Terre\_Veridian
- Zones\_de\_peche\_Veridian

##### SHOM à valider (équipe Sextant)

- 12M
- 200M
- 24M
- 3M
- 6M
- ZPE
- limites
- limite\_zone\_peche
- lignes\_base\_droites
- frontieres
- autres\_limites

30 janvier 2009



## 6.2. Annexe2

Maillage 10'x10' des zones 0-12 MN, 12-18 MN et 18-24 MN  
pays européens des navires VMS

